



Mairie de Blaye (33390)

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit le 27 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 21 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. CASTETS, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, M. BODIN, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme LUCKHAUS, M. GABARD, Mme HOLGADO, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CARREAU à M. BALDES, M. GEDON à M. ELIAS, M. INOCENCIO à Mme MERCHADOU, Mme QUERAL à M. BODIN

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

### **15 – TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE ET DES REMPARTS DE LA CITADELLE SURPLOMBANT LA GIRONDE- AP/CP : MODIFICATION**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-3, le conseil municipal, par délibération du 5 juillet 2016, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réalisation de travaux de confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle surplombant la Gironde.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

Prestations	Autorisation de Programme	Crédit de Paiement					
	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Travaux	2 562 360,00		54 600,00	450 000,00	1 284 780,00	772 980,00	
Prestations Intellectuelles (Maîtrise d'œuvre - CSPS)	256 412,08		64 774,08	68 154,00	72 794,00	49 690,00	1 000,00
Autres (publicité, aléa - révisions, ...)	15 688,00	1 188,00			3 000,00	3 000,00	8 500,00
<b>Total</b>	<b>2 834 460,08</b>	<b>1 188,00</b>	<b>119 374,08</b>	<b>518 154,00</b>	<b>1 360 574,00</b>	<b>825 670,00</b>	<b>9 500,00</b>

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 19 mars 2018 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 30/03/18  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20180327-54493-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK

